

**Délibération du Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal
Loos - Haubourdin
Séance du 19 septembre 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-09-19-02

Conseillers en exercice : 7 avec une démission
Présents : 6
Excusée : 1
Absente : 1 (suite démission)

**Mise à jour des modalités de versement des Indemnités Horaires pour Travaux
Supplémentaires - rectificatif**

Monsieur le Président expose ce qui suit:

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la demande initiale du comptable public tendant à ce que la délibération relative aux IHTS fixe la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires selon « *les fonctions ou les missions exécutées par les corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.* » ;

Vu la délibération n°2023-06-06-03 en date du 6 juin 2023 relative à la mise à jour des modalités de versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires,

Considérant les remarques du comptable public, sollicitant le détail des décrets modifiés portant statut particulier des cadres d'emploi ;

La délibération n°2023-06-06-03 susvisée est modifiée comme suit :

[...]

Dans la limite des dispositions statutaires, les IHTS pourront être versées aux agents relevant des cadres d'emplois suivants (**tous les grades** des différents cadres d'emplois ci-dessous sont concernés) :

Filière	Catégorie	Cadres d'emplois	Décrets portant statut spécifiques des cadres d'emplois
Administrative	B	Rédacteurs	Décret n°2012-924 modifié du 30/07/2012
	C	Adjoints administratifs	Décret n°2006-1690 modifié du 22/12/2006
Technique	B	Techniciens	Décret n°2010-1357 modifié du 9 novembre 2010
	C	Agents de maîtrise	Décret n°88-597 modifié du 6 mai 1988
	C	Adjoints techniques	Décret n°2006-1691 modifié du 22/12/2006
Sportive	B	Educateurs des APS	Décret n°2011-605 modifié du 30/05/2021
	C	Opérateurs de APS	Décret n°93-553 modifié du 26 mars 1993

Page 1/2

Date d'envoi et de réception en préfecture : 27/09/2023
Date de mise en ligne sur le site internet : 27/09/2023

Le Président
Pierre BEHARELLE

**Délibération du Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal
Loos - Haubourdin
Séance du 19 septembre 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-09-19-02

Conseillers en exercice : 7 avec une démission
Présents : 6
Excusée : 1
Absente : 1 (suite démission)

**Mise à jour des modalités de versement des Indemnités Horaires pour Travaux
Supplémentaires - rectificatif**

Les autres éléments de la délibération sont inchangés.

Le conseil d'administration, ceci exposé et après en avoir délibéré :

AUTORISE la rectification de la délibération susvisée telle que précisée précédemment.

Adoptée à l'unanimité